

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 964 allouant, une indemnité de logement à M. Elazarian.

n° 964

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

9 septembre 1949

Numéro JO

n° 9 du 30/09/1949

Date du numéro

30 septembre 1949

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884, Vu l'arrêté n° 272 du 12 avril 1945 portant réorganisation du service du ravitaillement général en Côte française des Somalis

Sur proposition du chef des services des affaires économiques et du ravitaillement général,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Il est alloué à M.Eliazarian, caissier comptable, en service au ravitaillement général, une somme de (55.000 francs représentant l'indemnité de logement attribuée à cet agent à raison de 5.000 francs par mois pour la période du 1er juillet 194S au 31 juillet 1949.

#### Art. 2

—Cette indemnité sera prélevée sur les fonds du ravitaillement général.

**Le Gouverneur, P.-H. Simiix.**